

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 86-0668/PR/MFIN affectant au Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération un immeuble.

n° 86-0668/PR/MFIN

Ministère  
MINISTÈRE DES FINANCES

Date de publication  
26 mai 1986

Numéro JO  
n° 10 du 30/06/1986

Date du numéro  
30 juin 1986

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU** les lois constitutionnelles n°LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977

**VU** l'ordonnance n°LR/77-008 du 30 juin 1977

**VU** le décret n°82-041/PR en date du 5 juin 1982 portant nomination des membres du Gouvernement de la République de Djibouti

**VU** la lettre n°922/86/MAEC du 5 avril 1986 du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération

Sur le rapport du ministre des Finances et de l'Économie Nationale

Le Conseil des Ministres entendu dans sa séance du 20 mai 1986.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

Il est affecté au Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, l'immeuble de l'ancienne Imprimerie administrative, sis à Djibouti, boulevard Bonheure.

#### Article 2

Cet immeuble abritera le siège de l'Autorité Intergouvernementale sur la Sécheresse et le Développement (IGADD).

#### Article 3

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

---

**Par le président de la République, HASSAN GOULED APTIDON.**